

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
13 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le treize du mois d'octobre le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Bernadette BOURCIER. Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Messieurs Christophe HOGARD, Yves MARTINEAU. Mesdames Annick MENANTEAU, Julie MARIEL-GODARD, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU. Madame Marie RENOU pouvoir à Madame Laurence MARTINEAU. Madame Flora PRIEUR pouvoir à Madame Magali LOISEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 9

Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Véronique BESSE.

N°11 : C.C.A.S. : BUDGET 2022 : DECISION MODIFICATIVE N°1.

(Rapporteur : Magali LOISEAU).

Madame la Vice-Présidente du CCAS expose aux membres du Conseil d'administration que certains crédits prévus au budget principal du CCAS 2022 sont insuffisants.

Elle propose donc aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir approuver les virements de crédits ci-dessous :

Section de fonctionnement

Imputation		OBJET	Montant
Nature	Fonction		
		<u>Dépenses</u>	
64118	02	AUTRES INDEMNITES	8 000,00
022	01	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	-8 000,00
		Total mouvements réels	0,00
		Total Dépenses fonctionnement	0,00

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 24/10/22
Publié électroniquement le : 24/10/22

Véronique BESSE,
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

